

DEJEPS

ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS TERRITOIRES ET RÉSEAUX

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 • INTITULÉ DE LA FORMATION

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)

Spécialité : Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Développement de Projets Territoires et Réseaux

2 • CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation se déroule en alternance. Il y a 700 heures de formation aux CEMEA et 500 heures minimum en structure.

La formation est organisée en 4 Unités Capitalisables (U.C.). Les UC sont des entités, qui recouvrent une ou plusieurs compétences à acquérir :

• UC1 : Être capable de concevoir un projet d'action

210 heures de formation réparties en 7 stages :

- Education populaire
- La structure
- Le territoire
- Les publics
- Méthodologie de projet
- Réseaux et partenariats
- Gestion financière

• UC2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

175 heures de formation réparties en 5 stages :

- Piloter et évaluer un projet d'action (1)
- Travail en équipe et dynamique de groupe
- Gestion humaine et droit du travail
- Piloter et évaluer un projet d'action (2)
- Ecrits professionnels

• UC3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

196 heures de formation réparties en 4 stages :

- Démarche culturelle et interculturelle
- Enjeux et pratiques de participation
- Conduire des actions de formation
- Ethique et déontologie

Le ruban pédagogique intègre un MOOC (massive open online course) de 28h sur la laïcité qui se déroulera dans le cadre de l'UC 3 et une FOAD (Formation Ouverte à Distance) de 42h sur les démarches et courants pédagogiques. Ces heures de formation seront à faire sur le temps de travail des stagiaires et non pas en centre de formation.

• UC4 : Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

91 heures de formation réparties en 3 stages :

- Maîtrise technique et logistique
- Cadre juridique
- Pédagogie de l'activité

3 • OBJECTIFS VISÉS PAR LA FORMATION

La formation doit permettre à des professionnel.le.s ou de futur.e.s professionnel.le.s d'acquérir une meilleure qualification et de se préparer aux différents aspects de la profession de coordinateur.trice de projet et/ou d'équipe.

Formation à une fonction

- Permettre à chacun.e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation et d'un projet d'action.
- Permettre à chacun.e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, dans le champ du travail social et de l'animation ainsi que dans l'environnement social, économique et politique.
- Permettre l'acquisition de connaissances liées à l'exercice de la profession et l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

Formation de la personne

En prenant en compte des niveaux de départ différents, cette formation devra permettre à chaque participant.e :

- de repérer tant sur le plan de l'expression orale, que de l'expression écrite, les manques, carences, afin de compléter sur ce point sa formation ;
- de mieux se connaître soi, dans un groupe, et en situation de communication orale ;
- d'améliorer ses capacités à s'exprimer, argumenter, réfuter mais aussi à écouter ;
- d'exercer, voire d'acquérir, un regard critique sur les situations et leurs contextes.

Les activités professionnelles concernées sont classées en quatre grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

A. Concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation :

- il.elle agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;
- il.elle prend en compte les politiques publiques locales dans son action ;
- il.elle participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;
- il.elle prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;
- il.elle favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'animation ;
- il.elle formalise les objectifs du projet d'action ;
- il.elle propose un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- il.elle définit les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- il.elle définit les modes d'intervention ;
- il.elle précise les modes d'intervention à caractère technique ;
- il.elle prend en compte l'impact des activités sur l'environnement ;
- il.elle conçoit des interventions à partir des pratiques de groupes informels ;
- il.elle conçoit les différentes démarches d'évaluation ;
- il.elle définit les moyens nécessaires au projet d'action ;
- il.elle définit le profil des intervenant.e.s nécessaire à la mise en œuvre du projet d'action ;
- il.elle élabore les budgets du projet d'action ;
- il.elle négocie avec les instances décisionnaires les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action.

B. Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action :

- il.elle coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;
- il.elle anime des réunions de travail ;
- il.elle met en œuvre les procédures de travail ;
- il.elle encadre les collaborations entre professionnel.le.s et bénévoles ;
- il.elle facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ;
- il.elle participe aux actions de tutorat dans l'organisation ;
- il.elle participe aux actions des réseaux partenaires ;
- il.elle représente l'organisation auprès des partenaires ;
- il.elle conçoit une démarche de communication ;
- il.elle planifie l'utilisation des espaces d'activités ;
- il.elle anticipe les besoins en termes de logistique ;
- il.elle contrôle le budget des actions programmées ;
- il.elle veille au respect des procédures de qualité ;
- il.elle rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- il.elle effectue le bilan des actions réalisées.

C. Conduire des démarches pédagogiques :

- il.elle prend en compte les caractéristiques des publics auxquels s'adresse l'action ;
- il.elle inscrit son action dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- il.elle prend en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- il.elle organise les échanges interculturels ;
- il.elle organise les échanges intergénérationnels ;
- il.elle inscrit son action dans une démarche d'éducation populaire ;
- il.elle conduit des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il.elle est compétent.e ;
- il.elle conduit des actions visant l'émancipation des groupes et des individus ;
- il.elle accompagne les groupes et les personnes dans la conduite de leur projet ;
- il.elle conduit des interventions pour des groupes informels ;
- il.elle veille au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il.elle a la charge ;
- il.elle prévient les comportements à risque ;
- il.elle gère la dynamique du groupe ;
- il.elle encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il.elle est compétent.e ;
- il.elle réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquant.e.s ;
- il.elle réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il.elle est compétent.e ;
- il.elle assure la sécurité des pratiquant.e.s et des tiers ;
- il.elle vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il.elle est compétent.e ;
- il.elle participe aux évaluations de l'équipe pluridisciplinaire ;
- il.elle formalise des bilans pédagogiques ;
- il.elle propose des prolongements possibles aux actions conduites.

D. Conduire des actions de formation :

- il.elle conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;
- il.elle choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;
- il.elle précise les contenus de formation ;
- il.elle crée les supports pédagogiques nécessaires ;
- il.elle conçoit les différentes procédures d'évaluation ;
- il.elle met en œuvre les situations formatives ;
- il.elle précise l'organisation pédagogique aux stagiaires ;
- il.elle privilégie des situations favorisant les échanges entre stagiaires ;
- il.elle accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;
- il.elle évalue l'impact de ses interventions ;
- il.elle propose des prolongements possibles.

4 • MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation des connaissances sont les suivantes :

Les critères d'évaluation terminale sont présentés et expliqués au stagiaire au début de la formation. Des accompagnements pour préparer les certifications sont proposés à chaque stagiaire, pour lui permettre de mieux appréhender les épreuves et ajuster ses écrits et/ou oraux. De plus, les tuteurs.rice.s des structures d'alternance sont convié.e.s, dès le début de formation, à une réunion pour clarifier les attentes de l'organisme de formation et de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports vis-à-vis des certifications. Les tuteur.trice.s s'engagent dans la préparation des certifications au sein de leur structure en fonction des besoins de leur stagiaire.

En parallèle, lors de chaque stage de formation, un temps de synthèse permet à chaque stagiaire de reprendre le contenu et les connaissances de la semaine et de se positionner sur son niveau d'acquisition. Un éventuel réajustement du contenu et un accompagnement personnalisé peut alors se mettre en place.

Des évaluations formatives sont régulièrement proposées, selon des procédures adaptées au déroulement du ruban pédagogique. Le ou la stagiaire s'engage à y participer. Il en découle un éventuel réajustement des modalités et du contenu du travail à effectuer par le ou la stagiaire, dans le cadre de la personnalisation de la formation. Par ailleurs, il peut y avoir des évaluations au sein de la structure d'alternance, pour lesquelles la structure s'engage à permettre au tuteur ou à la tutrice et au stagiaire de les mettre en œuvre.

Les situations d'évaluation certificative sont organisées de la manière suivante :

Nous avons fait le choix de proposer 3 épreuves certificatives. :

- Une épreuve en situation professionnelle (UC 3) ;
- Deux épreuves (UC4) et (UC1 & 2 conjointes) avec dossiers professionnels en centre de formation.

Le jury régional de la DRJAJES après examen des résultats, arrête une décision

concernant les 4 unités capitalisables (UC) et délivre tout ou une partie du diplôme.

En cas d'échec d'une ou plusieurs Unités Capitalisables (UC) le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves en vue de l'obtention du diplôme. Il/elle reçoit néanmoins de la part de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports les attestations des UC acquises. Les UC sont désormais valables à vie.

5 • MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

L'encadrement de la formation est assuré par trois types de formateurs.rices :

- Des formateurs.rices permanent.e.s des CEMEA: ce sont des professionnel.le.s de l'animation ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.

- Des formateurs.rice.s occasionnel.le.s : ce sont des praticien.ne.s ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.

- Intervenant.e.s ponctuel.le.s : ce sont des responsables d'associations, d'équipements, des élu.e.s locaux, des responsables de services municipaux ou d'organismes publics et parapublics, connaissant les structures ou les dispositifs d'intervention sociale.

Les locaux de formation disposent d'une connexion internet et d'un vidéo projecteur, et plus généralement de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

Dans le cadre de la formation, les stagiaires bénéficient d'un accès à Yakamédia, la médiathèque interactive des CEMEA qui rassemble, digitalise et met à disposition tout le patrimoine éducatif des Ceméa.

6 • PUBLIC VISÉ ET/OU POPULATION CONCERNÉE

Cette offre de formation s'adresse essentiellement aux salarié.e.s de structures ayant un diplôme de niveau IV exerçant ou se préparant à exercer des fonctions de coordination ou alors à des salarié.e.s exerçant déjà des fonctions de coordination recherchant une qualification, souhaitant acquérir de nouvelles compétences.

L'objectif principal, qui est la professionnalisation du monde de l'animation, et les nouvelles perspectives liées aux réformes de la formation professionnelle continue, nous permettent d'envisager le développement progressif d'un recrutement de publics en phase de reconversion professionnelle.

L'accès à ces emplois, qui est souvent précédé d'une première expérience dans l'animation, correspond à une évolution de carrière pouvant, le cas échéant, déboucher vers des emplois intégrant une dimension d'expertise ou de management plus affirmée dans le secteur.

Les titulaires du DEJEPS mention DPTR exercent notamment leurs activités dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médicosocial, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire. Ces professionnel.le.s peuvent être amené.e.s à intervenir avec tous les publics.

Le métier est exercé par des femmes et des hommes travaillant majoritairement à temps plein. Ces dernier.e.s exercent fréquemment leur métier selon des horaires décalés (le soir ou le week-end notamment). Les situations statutaires sont généralement « salarié.e.s en CDI » ou « agents de la fonction publique territoriale ».

7 • NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE PRÉREQUIS TECHNIQUES OU AUTRE, HABILITATION, QUALIFICATION, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau V enregistré au RNCP
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à un minimum de 1600 heures.

Les candidat.e.s doivent par ailleurs obligatoirement être titulaires d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.

8 • DURÉE

Dates extrêmes de la formation :
du 1er décembre 2021 au 29 juin 2023.

9 • DATES - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

Décembre 2021		Janvier 2022		Février 2022		Mars 2022		Avril 2022		Mai 2022		Juin 2022		Juillet 2022		Août 2022	
M 1	S 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1
J 2	D 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2
V 3	L 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3	J 3
S 4	M 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4
D 5	M 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5
L 6	J 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6
Ma 7	V 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7
M 8	S 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8
J 9	D 9	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8
V 10	L 10	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9
S 11	M 11	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10
D 12	M 12	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11
L 13	J 13	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12
Ma 14	V 14	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13
M 15	S 15	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14
J 16	D 16	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15
V 17	L 17	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16
S 18	M 18	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17
D 19	M 19	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18
L 20	J 20	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19
Ma 21	V 21	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20
M 22	S 22	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21
J 23	D 23	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22
V 24	L 24	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23
S 25	M 25	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24
D 26	M 26	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25
L 27	J 27	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26
Ma 28	V 28	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27
M 29	S 29	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28
J 30	D 30	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29
V 31	L 31	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30

Phase 2: Mise en action et bilan du projet																			
Septembre 2022		Octobre 2022		Novembre 2022		Décembre 2022		Janvier 2023		Février 2023		Mars 2023		Avril 2023		Mai 2023		Juin 2023	
1	S 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1
2	D 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2
3	L 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3
4	Ma 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4	V 4
5	M 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5	S 5
6	J 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6	D 6
7	V 7	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6	M 6
8	S 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8	J 8
9	D 9	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7
10	L 10	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9
11	Ma 11	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10	D 10
12	M 12	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11	V 11
13	J 13	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12
14	V 14	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13	M 13
15	S 15	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14	J 14
16	D 16	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15
17	L 17	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16
18	Ma 18	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17	D 17
19	M 19	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18	V 18
20	J 20	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19
21	V 21	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20	M 20
22	S 22	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21	J 21
23	D 23	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22
24	L 24	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23
25	Ma 25	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24	D 24
26	M 26	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25	V 25
27	J 27	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26
28	V 28	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27	M 27
29	S 29	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28	J 28
30	D 30	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29
31	L 31	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30

10 • COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS

Clara SANDRE
Assistante administrative
04 76 26 85 40
c.sandre@cemearhonealpes.org

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

11 • LIEU DE LA FORMATION

Maison des Associations
29 Avenue du Maquis de l'Oisans
38 800 Le Pont-de-Claix

Certification QUALIOP
CPS RNCQ 0037
Portée disponible sur www.icert.fr

Les CEMÉA Rhône-Alpes sont titulaires de la nouvelle certification nationale unique QUALIOP dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'organisme I.Cert certifie que les actions suivantes : Formation Professionnelle (FP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont conformes aux exigences de la certification visées à l'article L.6316-1 du code du travail.